



30 septembre 2002

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 30 septembre 2002 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
MARCEL DION

Monsieur JEAN McMASTER est absent de son siège

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 30 SEPTEMBRE 2002 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2002

2002-09-420

30 septembre 2002

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2002-09-421 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2002

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N. M. 3.1 ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET ÉTAT COMPARATIF AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2002

2002-09-422 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2002

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2002-09-423 4.1 « LES ARTS ET LA VILLE », 15^E COLLOQUE ANNUEL

2002-09-424 4.2 CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY-BROMONT : DÉJEUNER-CONFÉRENCE

2002-09-425 4.3 GRANDS PRIX DISTINCTION 2002

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN : A) DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIIA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 (PROJET DOMICILIARE « LE CARRÉ DES PINS », RUE SHEFFORD)

2002-09-426 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

2002-09-427 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN : A) DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES,

30 septembre 2002

AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIIA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 (PROJET DOMICILIAIRE « LE CARRÉ DES PINS », RUE SHEFFORD) »

6. RÈGLEMENTS

2002-09-428 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-70-2002 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AU PLAN D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-70-2002 »

7. AFFAIRES COURANTES

2002-09-429 7.1 ACQUISITION DU LOT 1892, DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, VAL DES IRLANDAIS

2002-09-430 7.2 CONTRIBUTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RUE LE LONG D'UN PARC, LOT 1892 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, SECTEUR DU VAL DES IRLANDAIS

2002-09-431 7.3 MODIFICATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE « BROMONT SUR LE LAC »

2002-09-432 7.4 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 11 SEPTEMBRE 2002

2002-09-433 7.5 PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL *LA RÉUSSITE*

2002-09-434 7.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À UN BÂTIMENT ACCESSOIRE (REMISE), LOT 103-78-1, 103-78-2, 103-79-3 ET 103-79-4 DU CADASTRE CU CANTON DE BROME, RUE D'IBERVILLE

2002-09-435 7.7 ASSOCIATION FORESTIÈRE DES CANTONS-DE-L'EST : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE SON CONGRÈS ANNUEL

2002-09-436 7.8 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BRUNELLE DU LOT 261 DU CADASTRE DE BROMONT

2002-09-437 7.9 HORIZON POUR ELLE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

2002-09-438 7.10 INSTITUT DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE DU QUÉBEC

2002-09-439 7.11 ACCÉLÉRATION DES MESURES D'ASSAINISSEMENT DE L'AIR

30 septembre 2002

- 2002-09-440 7.12 VENTE DÉFINITIVE PAR LA VILLE DE BROMONT À MADAME LISE GAGNÉ ET À MONSIEUR SERGE LORANGER DU LOT 327-47 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
- 2002-09-441 7.13 SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LES TRAVAUX PUBLICS
- 2002-09-442 7.14 TRANSACTION – RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CHAMPLAIN
- 2002-09-443 7.15 RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES
- 2002-09-444 7.16 JEUNESSES MUSICALES DU CANADA
- 2002-09-445 7.17 DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAILLER DE SOIRÉE À LA CARRIÈRE

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2002-09-446 8.1 EMBAUCHE DE SURNUMÉRAIRES POUR EFFECTUER LE DÉNEIGEMENT, SAISON 2002-2003
- 2002-09-447 8.2 PERMANENCE AU POSTE D'OPÉRATEUR ET HOMME D'ENTRETIEN AU SERVICE DES LOISIRS DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
- N. M. 8.3 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) RELATIVEMENT AU POSTE D'AIDE MÉCANICIEN
- 2002-09-448 8.4 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CERTAINS PERMIS

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 9.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUES LES 12 ET 13 SEPTEMBRE 2002
- N. M. 9.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GÉRARD F. GAUTHIER

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2002-09-449 **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

30 septembre 2002

2002—09—420

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 30 septembre 2002 avec les modification suivantes :

- le sujet numéro 3.2 aurait dû se lire de la façon suivante :

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 6
SEPTEMBRE 2002
- le sujet numéro 8.3 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2002—09—421

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 septembre 2002.

ADOPTÉ

30 septembre 2002

N. M.

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET ÉTAT COMPARATIF
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses et de l'état comparatif au 1^{er} septembre 2002.

~~2002-09-422~~

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 6
SEPTEMBRE 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 septembre 2002.

ADOPTÉ

~~2002-09-423~~

« LES ARTS ET LA VILLE », 15^E COLLOQUE ANNUEL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)**, taxes applicables incluses, à « Les Arts et la ville », somme représentant l'inscription de Monsieur le conseiller Pierre Brassard au 15^e colloque annuel de l'organisme qui se tiendra le 9, 10 et 11 octobre 2002.

ADOPTÉ

30 septembre 2002

2002—09—424

**CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT GRANBY-BROMONT :
DÉJEUNER-CONFÉRENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **QUINZE DOLLARS (15,00 \$), taxes incluses**, à la chambre de commerce du district Granby-Bromont, somme représentant la participation d'une personne à un déjeuner-causerie tenu le 13 septembre 2002.

ADOPTÉ

2002—09—425

GRANDS PRIX DISTINCTION 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$), taxes applicables incluses**, à la Chambre de commerce du district de Granby-Bromont, somme représentant l'inscription de deux personnes au Gala des Grands prix distinction 2002 qui se tiendra le 9 novembre 2002.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN : A) DE MODIFIER LES
NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES
TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA
ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIIA
APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 (PROJET DOMICILIARE
« LE CARRÉ DES PINS », RUE SHEFFORD)**

30 septembre 2002

Monsieur le conseiller ONIL COUTURE donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91 afin : A) de modifier les normes relatives aux usages, aux dimensions des terrains et à l'implantation des bâtiments dans la zone H04-445 ; B) de modifier les dispositions de PIIA applicables dans la zone H04-445 (projet domiciliaire « Le Carré des pins », rue Shefford)

2002-09-426

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-71-2002 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2002-09-427

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-71-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN : A) DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIIA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 (PROJET DOMICILIAIRE « LE CARRÉ DES PINS », RUE SHEFFORD) »

30 septembre 2002

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2002-09-426 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-71-2002 lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 700-71-2002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN : A) DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX USAGES, AUX DIMENSIONS DES TERRAINS ET À L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H04-445 ; B) DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE PIIA APPLICABLES DANS LA ZONE H04-445 (PROJET DOMICILIAIRE « LE CARRÉ DES PINS », RUE SHEFFORD) »

ADOPTÉ

2002-09-428

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-70-2002 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU
ZONAGE ET AU PLAN D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
NUMÉRO 700-70-2002 »**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2002-07-304 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-70-2002 ;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'est parvenue à la Ville des zones visées ni des zones contiguës ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30 septembre 2002

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 700-70-2002 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AU PLAN D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-70-2002 »

ADOPTÉ

2002-09-429

ACQUISITION DU LOT 1892, DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, VAL DES IRLANDAIS

ATTENDU QUE le promoteur du projet domiciliaire du Val des Irlandais, Immobilier Ski Bromont Inc., a procédé au lotissement de certaines parcelles de terrains et de la continuation du chemin des Irlandais pour se rendre jusqu'au chemin de Gaspé ;

ATTENDU QU'un de ces terrains est situé dans une zone humide qui est jugée importante pour le lac Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite acquérir le lot 1892 du cadastre officiel du Canton de Brome, terrain correspondant à la zone humide du projet domiciliaire du Val des Irlandais, pour des fins de protection du milieu naturel et pour répondre à l'obligation qu'a le promoteur de céder du terrain pour fins de parc et de terrain de jeux;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont acquière d'Immobilier Ski Bromont Inc. le lot 1892, cadastre officiel du Canton de Brome, circonscription foncière de Brome, d'une superficie de quarante mille cent vingt mètres carrés et quatre dixièmes (40 120,4 m. ca.), afin de satisfaire les exigences de l'article 4.3.5.1 du règlement 641-90, correspondant aux dispositions relatives à la compensation pour fin de parcs et terrains de jeux.

D'accepter le projet d'acte d'acquisition soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte d'acquisition.

ADOPTÉ

30 septembre 2002

2002—09—430

**CONTRIBUTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RUE LE LONG
D'UN PARC, LOT 1892 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME,
SECTEUR DU VAL DES IRLANDAIS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a convenu, par protocole d'entente avec Immobilier Ski Bromont, qu'un terrain serait cédé à la Ville pour y maintenir un espace vert ;

ATTENDU QU'en conformité avec le règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux, la Ville de Bromont doit payer sa part des travaux de type 1 réalisés en face de ses parcs ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser un montant de **DOUZE MILLE DOLLARS (12 000 \$)**, taxes incluses, à Immobilier Ski Bromont, laquelle somme sera suffisante pour l'ensemble des immeubles touchés par le protocole d'entente autorisé par résolution le 1^{er} octobre 2001.

ADOPTÉ

2002—09—431

**MODIFICATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE « BROMONT SUR
LE LAC »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de modifications du bail emphytéotique entre la Ville de Bromont et Monsieur Michel Fournier, fiduciaire de la Fiducie Bromont sur le lac ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé, le projet de modifications du bail emphytéotique entre la Ville de Bromont et Monsieur Michel Fournier, fiduciaire de la Fiducie Bromont sur le lac, rédigé par Madame Maryse Gallagher, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de modifications du bail emphytéotique.

ADOPTÉ

30 septembre 2002

~~2002-09-432~~

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 11 SEPTEMBRE 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} août 2002 au 1^{er} septembre 2002.

D'autoriser la trésorière à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

~~2002-09-433~~

PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL *LA RÉUSSITE*

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **HUIT CENTS DOLLARS (800,00 \$), taxes applicables en sus**, somme représentant le paiement d'une publicité (1/4 horizontal) dans le journal *La Réussite* dans le cadre de la publication d'un reportage spéciale sur Gestion C. Laplante inc., finaliste au dernier Gala « Reconnaissance PME Banque nationale » de la région de l'Estrie.

ADOPTÉ

~~2002-09-434~~

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À UN
BÂTIMENT ACCESSOIRE (REMISE), LOT 103-78-1, 103-78-2, 103-79-3
ET 103-79-4 DU CADASTRE CU CANTON DE BROME, RUE
D'IBERVILLE**

30 septembre 2002

ATTENDU la résolution numéro 02-077 adoptée par les membres du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire *Le Guide* dans son édition du 7 septembre 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de permettre l'émission d'un permis de construction d'un bâtiment accessoire (remise) à moins de 7,60 mètres et à plus de 1 mètre de la limite sud des lots 103-78-1, 103-78-2, 103-79-3 et 103-79-4 du cadastre du Canton de Brome, 18, rue d'Iberville.

ADOPTÉ

~~2002-09-435~~

**ASSOCIATION FORESTIÈRE DES CANTONS-DE-L'EST : DEMANDE
DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE SON
CONGRÈS ANNUEL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **SEPT CENT DOLLARS (700,00 \$), taxes si applicables incluses**, à l'association forestière des Cantons de l'Est, somme représentant la participation de la Ville de Bromont au congrès annuel de l'organisme qui se tiendra au Château Bromont les 17 et 18 octobre 2002.

ADOPTÉ

~~2002-09-436~~

VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BRUNELLE DU LOT 261 DU CADASTRE DE BROMONT

ATTENDU l'offre d'achat du lot 261 du cadastre de Bromont signée par Monsieur Jean-François Brunelle ;

30 septembre 2002

ATTENDU le projet d'acte de vente par la Ville de Bromont à Monsieur Jean-François Brunelle dudit lot, rédigé par Monsieur Bernard Gougeon, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé, le projet de vente par la Ville de Bromont à Monsieur Jean-François Brunelle du lot 261 du cadastre de Bromont, pour la somme de **QUINZE MILLE DOLLARS (15,000 \$), taxes applicable en sus.**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de vente.

ADOPTÉ

2002—09—437

HORIZON POUR ELLE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)**, à Horizon pour elle, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont à l'organisme.

ADOPTÉ

2002—09—438

INSTITUT DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la documentation de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec relative à la campagne « Servez votre cause, exigez la clause » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30 septembre 2002

QUE le Conseil municipal ne souhaite pas endosser officiellement la campagne « Servez votre cause, exigez la clause » de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec.

ADOPTÉ

2002-09-439

ACCÉLÉRATION DES MESURES D'ASSAINISSEMENT DE L'AIR

ATTENDU QUE la qualité de vie est liée intimement à la vitalité et à la viabilité des collectivités ;

ATTENDU QUE la pollution de l'air est une menace à la qualité de vie ;

ATTENDU QUE l'exposition aux concentrations actuelles de particules fines, présentes en grande quantité dans le smog, provoque des risques accrus de morts prématurées, de crises d'asthme, de problèmes respiratoires, de cancers de poumon et de crises cardiaques ;

ATTENDU QUE des milliers de Canadiens meurent prématurément à tous les ans en raison de la pollution de l'air ;

ATTENDU QUE la pollution de l'air entraîne des dépenses médicales de l'ordre de 1 milliard de dollars par année dans la seule province de l'Ontario, d'après l'Ontario Medical Association ;

ATTENDU QUE les Canadiens doivent être informés exactement de la qualité de l'air qu'ils respirent ;

ATTENDU QUE les canadiens doivent comprendre davantage les solutions qui s'offrent pour diminuer la pollution de l'air ;

ATTENDU QUE la pollution productrice de smog peut contribuer aux changements climatiques, que ce fait est connu et que, par conséquent, les mesures d'assainissement favorisent également la stabilité du climat ;

ATTENDU QUE les gouvernements municipaux doivent travailler en partenariat avec les gouvernements fédéral, provincial et territoriaux, pour élaborer et mettre en œuvre des programmes et des politiques d'assainissement de l'air ;

ATTENDU QUE la qualité de l'air a été ciblée parmi les priorités du gouvernement du Canada dans le discours du Trône de 2001 ;

30 septembre 2002

ATTENDU QU'il faut poursuivre les recherches scientifiques pour mieux comprendre le lien entre la pollution de l'air et la santé ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander instamment au gouvernement du Canada d'accélérer la mise en œuvre de son Programme de l'air pur en mettant l'accent, en particulier, sur la nécessité d'élaborer et de déployer un plan d'action axé sur :

- l'avancement des connaissances scientifiques en ce qui a trait au lien entre la pollution de l'air et la santé ;
- l'attribution aux gouvernements municipaux de ressources financières pour la mise en œuvre de programmes de réduction du smog et de dépollution du climat ;
- des mesures pour s'assurer que les canadiens aient accès à des renseignements attestés sur la qualité de l'air qu'ils respirent et sur les moyens qu'ils peuvent prendre pour réduire leur exposition et leurs émissions ;
- des réductions importantes des émissions du secteur des transports ;
- des partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour encourager des normes de réduction de la pollution régissant les industries en général et le secteur de production de l'électricité.

QUE la présente résolution soit communiquée au député fédéral, aux ministres fédéraux de l'Environnement, de la Santé et des Finances, aux ministres provinciaux ou territoriaux des Finances, de la Santé, de l'Environnement et de l'Énergie, aux chefs de l'opposition fédéraux et provinciaux ou territoriaux, aux médias communautaires et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉ

2002—09—440

**VENTE DÉFINITIVE PAR LA VILLE DE BROMONT À MADAME
LISE GAGNÉ ET À MONSIEUR SERGE LORANGER DU LOT 327-47
DU CADASTRE DU CANTON DE BROME SUITE À UNE VENTE
POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU QUE, lors de la tenue de la vente pour non-paiement de taxes le 12 décembre 2000, l'immeuble portant le lot numéro 327-47 du cadastre du Canton de Brome a été adjugé à Madame Lise Gagné et à Monsieur Serge Loranger pour la somme de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$), toutes taxes applicables en sus ;

30 septembre 2002

ATTENDU QUE ledit immeuble n'a fait l'objet ni d'un rachat, ni d'un retrait durant l'année qui a suivi la tenue de la vente pour non-paiement de taxes ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente définitive dudit immeuble rédigé par Madame Hélène Goyette, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé, le projet d'acte de vente définitif du lot 327-47 du cadastre du Canton de Brome.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de vente définitif.

ADOPTÉ

2002-09-441

ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la ville de Bromont a acquis un Bombardier pour déneiger les trottoirs des rues Shefford et d'Adamsville ;

ATTENDU QUE cette nouvelle pratique nécessite le transport du Bombardier par remorque et que nous ne possédons pas de remorque de capacité suffisante ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acquérir une remorque de La Chevauchée inc. au prix de **CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (5 375\$), taxes applicables en sus.**

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE SEPT DOLLARS ET SOIXANTE SOUS (5 967,60 \$)** à même le surplus accumulé pour financer l'achat de ladite remorque.

ADOPTÉ

30 septembre 2002

2002-09-442

TRANSACTION – RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE CHAMPLAIN

ATTENDU QUE la Ville a reçu le 4 avril 2002 de monsieur Charles Désourdy, président de Ski Bromont.com, une ébauche d'entente-cadre à intervenir entre les parties ;

ATTENDU QUE la Ville a pris acte et accepté ledit projet d'entente-cadre soumis par monsieur Charles Désourdy, étant bien entendu que chaque entente en découlant devrait être soumise ultérieurement au conseil pour approbation ;

ATTENDU QUE, bien que ce projet d'acte de cession s'inscrive dans la foulée de l'entente-cadre ci-haut mentionnée, il est entendu cependant que les autres ententes en découlant devront être finalisées au cours des prochaines mois et soumises à nouveau au conseil municipal pour approbation ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a acquis de Ski Bromont.com l'emprise de la rue Champlain selon le nouveau tracé ;

ATTENDU QUE la ville de Bromont doit acquérir une partie de terrain supplémentaire pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu de consolider les immeubles du secteur suite au réaménagement de la rue et de rétrocéder une partie de terrain à Ski Bromont.com;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville cède à Ski Bromont.com l'Immeuble A et l'Immeuble B

QU'en échange la Ville de Bromont obtienne de Ski Bromont.com des servitudes concernant les services d'utilités publiques (aqueduc, égouts)

QU'en échange, la Ville de Bromont obtienne de Ski Bromont.com l'Immeuble E.

Le tout plus amplement décrit sur le plan ci-joint.

DE mandater Joanne Désourdy, notaire, pour préparer les différents actes requis pour réaliser lesdites transactions.

ADOPTÉ

30 septembre 2002

2002-09-443

RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES

ATTENDU l'abolition de la taxe d'affaires pour l'année 2000 et qu'il reste trois comptes de taxes d'affaires impayées et qu'ils sont irrécupérables;

ATTENDU QUE certains comptes à recevoir divers sont irrécupérables.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les listes des créances radiées suivantes:

Liste des taxes d'affaires	2 887,02 \$
Liste des factures diverses	3 414,89 \$
Total	6 301,91 \$

QUE les dites listes fassent partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉ

2002-09-444

JEUNESSES MUSICALES DU CANADA

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, par l'intermédiaire du Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire, organise des activités au profit de la population ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient les initiatives des organismes sans but lucratif (OSBL) ;

ATTENDU QUE la Ville devient partenaire de l'organisation de concerts du programme Jeunesses musicales du Canada au profit de la Fondation de l'Hopital BMP ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30 septembre 2002

D'autoriser la trésorerie à verser la somme de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000\$)** à Beaux Dimanches de Bromont, somme représentant une contribution financière versée à l'organisme dans le cadre de l'organisation des Jeunesses musicales.

ADOPTÉ

2002—09—445

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAILLER DE SOIRÉE À
LA CARRIÈRE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur René Trottier, directeur régional de Construction DJL inc., datée du 26 septembre 2002, demandant une autorisation pour que la carrière puisse être en opération du 26 septembre au 15 novembre 2002, jusqu'à 23 heures ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Construction DJL inc à exploiter sa carrière de 6 heures jusqu'à 23 heures pour la période du 26 septembre au 15 novembre 2002, en autant que le bruit ne soit pas jugé excessif.

ADOPTÉ

2002—09—446

**EMBAUCHE DE SURNUMÉRAIRES POUR EFFECTUER LE
DÉNEIGEMENT, SAISON 2002-2003**

ATTENDU QUE le service des travaux publics déneigera quatre secteurs pour l'hiver 2002-2003 ;

ATTENDU QUE le service des travaux publics doit procéder à l'embauche de personnel surnuméraire pour combler un quart de travail de soirée ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30 septembre 2002

D'embaucher Daniel Potvin, col bleu, classe 4, an 3, surnuméraire, durant l'absence de Michel Brunelle.

D'embaucher Louise Rocque, col bleu, classe 5, an 2, surnuméraire.

D'embaucher Michel Laporte, col bleu, classe 5, an 1, surnuméraire.

D'embaucher Maurice Beauregard, col bleu, classe 5, an 1, surnuméraire.

D'embaucher Michel Voyer, col bleu, classe 5, an 1, surnuméraire.

QUE lesdites embauches soient effectives du 15 novembre 2002 au 15 avril 2003.

ADOPTÉ

~~2002-09-447~~

**PERMANENCE AU POSTE D'OPÉRATEUR ET HOMME
D'ENTRETIEN AU SERVICE DES LOISIRS DE LA CULTURE ET DE
LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE l'ancien poste de Monsieur Raoul Denis est devenu vacant ;

ATTENDU QUE, conformément à la convention collective en vigueur, un avis de poste vacant a été affiché dans les différents services de la Ville ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Marie Rioux a posé sa candidature au poste d'opérateur et homme d'entretien au SLCVC ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Marie Rioux répond aux exigences du poste et travaille comme surnuméraire à l'aréna depuis trois (3) ans ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Monsieur Jean-Marie Rioux au poste permanent d'opérateur et homme d'entretien au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

QUE le traitement salarial et les conditions de travail soient celles prévues dans la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

30 septembre 2002

N. M.

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) RELATIVEMENT
AU POSTE D'AIDE MÉCANICIEN**

Le sujet numéro 8.3 est reporté à une séance subséquente.

2002—09—448

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CERTAINS PERMIS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Isabelle Chabot, préposée aux permis à signer certains permis, certificats et autorisations définis par le directeur de la gestion du territoire.

D'autoriser Madame Lyse Marcoux, lorsqu'elle occupe en remplacement le poste de préposée aux permis, à signer certains permis, certificats et autorisations définis par le directeur de la gestion du territoire.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUES LES 12 ET 13 SEPTEMBRE 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

N. M.

DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GÉRARD F. GAUTHIER

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre de Monsieur Gauthier.

30 septembre 2002

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Liane St-Pierre demande des renseignements sur les conditions imposées pour la tenue d'une fête des artisans en produits biologiques.

2002—09—449

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER